

RESIDENCE DU RUANDA,  
TERRITOIRE D'ASTRIDA,  
N° IIG/Fin.

O B J E T :  
Licences Med. G.

ASTRIDA



60

TRANSMIS à Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali, avec avis favorable, les demandes de licence Med. G, introduites par: N. MERALLI- Astrida, a) pour son magasin sis sur la parcelle N°65 b à Astrida, géré par Babu Meralli.

b) pour son magasin sis sur la parcelle N°85<sup>b</sup> à Astrida géré par Ebrahim Ananalla.

ENCOMIN - Astrida, a) pour le magasin sis sur la parcelle N°2 à Musha géré par Kazuma V.

b) Pour le magasin sis sur la parcelle N°4 à Kiricho géré par Kabenka D.

Astrida, le 22 mai 1951.-

L'Administrateur de Territoire.  
P.o. Le Comptable Territorial,

A. STRIJOS,